



Les habitants
des Fiches Nord

RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES

QUI PEUT LOUER CES LOCAUX ?

La location est ouverte à tous les habitants des immeubles du Chemin de Bérée. **Toutefois, une priorité de location est donnée aux membres de l'association des habitants des Fiches Nord.**

Le locataire s'engage à respecter toutes les règles stipulées dans ce règlement et à faire appliquer les lois et la prévention concernant les mineurs et l'alcool.

Toute vente de boissons (alcoolisées ou non), d'organisation de jeux ou spectacles payants, de vente quelconque est soumise à autorisation délivrée par le service de l'économie de la Ville de Lausanne, rue du Port-Franc 18, 1003 Lausanne, tél. : 021 315 32 51/52/53.

Important : Le fait que l'autorisation du service de l'économie soit obtenue ou pas, ne vous soustrait pas aux frais d'annulation (voir article spécifique). Sans autorisation, la location sera annulée, à vos frais.

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dégât aux objets et matériel propriété du locataire, de tiers ou propriété de l'association dans les locaux mis à disposition.

L'utilisateur doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

RESERVATION ET ANNULATION

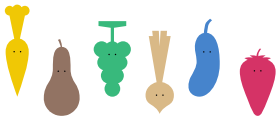
Les demandes de locations se font en ligne à l'adresse <http://association.lesfichesnord.ch/locaux/locations>
Pour toute autre demande vous pouvez nous contacter par e-mail à locations.ahfn@gmail.com

- Les réservations fermes sont possibles **au plus tôt** trois mois avant la date désirée.
- Aucune pré-réservation n'est possible.

Les manifestations organisées par l'association des habitants des Fiches Nord ont la priorité sur toutes les autres demandes de location.

La réservation est effective par le paiement de la location, au moins **10 jours** avant la date de location, sur le compte de l'association (merci d'indiquer le numéro du local et la date de location comme référence lors du paiement) :

Banque Alternative Suisse SA Rue du Port-Franc 11 C.P. 161 1001 Lausanne	IBAN CH03 0839 0034 8559 1000 3 Association AHFN 1000 Lausanne
---	--



Les habitants des Fiches Nord

Frais d'annulation :

- 50% du prix de la location entre le 11^{ème} et le 30^{ème} jour avant la date de location.
- 100% du prix de la location dès le 10^{ème} jour avant la date la date de location.

La demande d'annulation de la part du locataire devra être envoyée par e-mail à l'adresse locations.ahfn@gmail.com, la date d'envoi faisant foi.

TARIFS /CAUTION ET HORAIRES DE LOCATION

Une caution de CHF 100.- doit être versée au comptant en mains de la responsable, à la remise des clés, elle sera restituée après la vérification du local.

Tous les locaux se louent à la journée (9h-20h)

Les tarifs de location :

Habitants	Local du 14a 24 pers.	Local du 20b 32 pers.	Locaux du 14a et du 20b
membres de l'association	70.-	70.-	110.-
non-membres de l'association	110.-	110.-	180.-

Pas de location les dimanches et jours fériés ainsi que les 24 et 31 décembre.

Il est possible de louer en même temps les locaux du 14a et 20b

Si les locaux des bâtiments 14a et 20b sont loués en même temps par deux locataires distincts, la placette centrale est à partager amicalement entre les deux locataires.

Il n'est pas possible de louer uniquement les placettes extérieures.

REMISE ET RESTITUTION DES CLES

La remise des clés s'effectuera devant les locaux loués au plus tôt à:

- 8 heures le jour de la location
- 8 heures le lendemain pour la restitution des clés

REGLES D'UTILISATION

Le locataire s'engage à :

- Utiliser avec modération, uniquement à l'intérieur et fenêtres fermées, tout appareil diffuseur de son, de façon à ne pas nuire au voisinage au vu de la proximité des habitations;
- Signaler immédiatement, tout dégât occasionné au local, au matériel ou aux alentours ;
- Il est strictement interdit d'utiliser les locaux comme dortoirs ;
- Il est interdit de fumer dans le(s) local (locaux) loué(s) ;
- Les animaux domestiques sont strictement interdits ;
- Le locataire a l'interdiction de céder tout ou une partie des locaux loués à un tiers;
- L'affichage et les décorations sont possibles sur les panneaux et crochets prévus à cet effet.



Les habitants des Fiches Nord

- La manifestation doit impérativement être terminée à **20 heures** afin de préserver la tranquillité des voisins.
- Il n'est pas autorisé de cuisiner à l'extérieur des locaux, que ce soit avec un barbecue, plancha ou tout autre moyen de cuisson.
- Ramasser les mégots de cigarettes présents sur la placette.
- Les tables et les bancs peuvent être utilisés sur la placette. Si c'est le cas merci de tenir compte du bruit afin de préserver la tranquillité des voisins.

EVACUATION DES DECHETS DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES

Le locataire se fournira en sacs poubelles surtaxés. Il se munira aussi également de linges et de chiffons pour le nettoyage. Le papier toilette ainsi que les produits de nettoyages sont mis à disposition par l'association.

Les ordures ménagères, le verre vide ainsi que les cartons et papiers doivent être déposés dans les conteneurs situés aux Eco points du quartier.

PARCAGE DES VEHICULES

Les deux zones de rebroussement et les zones de dépose minute ne peuvent pas être utilisées comme places de parking. Merci d'utiliser les places de parc prévues à cet effet ou le parking relais de Vennes. **Le locataire doit s'assurer auprès de ses convives du stationnement correct des voitures.**

NETTOYAGE

Le nettoyage des locaux, de leurs abords et le nettoyage de la vaisselle incombent au locataire. Le locataire doit : balayer et récurer les sols, ramasser les mégots à l'extérieur, laver et ranger la vaisselle, nettoyer la cuisine et les toilettes, ranger les tables et les bancs selon le plan affiché dans la salle et retirer les décorations.

L'association du quartier des Fiches Nord se réserve le droit de faire exécuter tous travaux rendus nécessaires par la faute du locataire, aux frais de celui-ci et/ou d'interdire l'accès à la location à toute personne qui ne respecterait pas ce règlement. **La perte de la clé confiée entraîne le remplacement de tous les cylindres et clés du(des) local (locaux) aux frais du locataire responsable.**

Pour tout problème important lors de la location, le locataire peut prendre contact au numéro suivant : 078/865 43 21.

Le comité de l'association souhaite que vous y passiez de merveilleux moments.

Par sa signature, le locataire atteste avoir pris connaissance des règles ci-dessus et les accepte.

Nom et prénom : _____

Lausanne, le

Signature :



Les habitants
des Fiches Nord

Contrat de location des locaux communautaires

Entre : L'association des habitants du quartier des Fiches Nord

Et : Nom : _____

Prénom : _____

Adresse/tél/mail : Adresse _____

Téléphone portable _____

E-mail _____

Police d'assurance RC : (compagnie) _____

	Cochez ce qui convient	Capacité maximale
Local loué :	<input type="checkbox"/> 14a 41m ²	24 personnes

	<input type="checkbox"/> 20b 45m ²	32 personnes
--	--	--------------

Tarif : CHF _____

Type de manifestation : _____

Heure du début de la manifestation : _____

Heure de fin de la de manifestation : _____

Membre de l'association : oui non

Date de la manifestation: _____

Lausanne, le _____ Le locataire :

La représentante de l'association :

Par sa signature, le locataire atteste avoir pris connaissance du règlement de location et en accepte les conditions